

APPEL A PROJETS RECHERCHE PARAMEDICALE (RPM) 2026

GUIDE D'INSTRUCTIONS



Mots-clés : Recherche paramédicale – Recherche en soins primaires – nouvelles stratégies de soins – interrégional – recherche appliquée en santé – recherche clinique – recherche organisationnelle – innovation en santé – parcours de santé – performance du système de santé.

Résumé : Afin de promouvoir le développement de la recherche paramédicale et d'encourager l'émergence de nouveaux projets portés par des équipes paramédicales d'HUGO, le GIRCI Grand Ouest met en place depuis 2019 l'appel à projets annuel 'Recherche Paramédicale' (RPM).

Cet appel à projets est doté de 2 bourses de 25 000 euros maximum. L'appel à projets RPM est destiné à soutenir des projets innovants/originaux de recherche en soins des professionnels paramédicaux exerçant dans l'interrégion Grand Ouest.

Calendrier

Date limite de soumission des
lettres d'intention

06 février 2026 - 12h

Date limite de soumission des
dossiers complets

04 mai 2026 – 12h

Soumission électronique sur la plateforme des AAP du GIRCI GO : <https://phrci.girci-go.org>

Financement

2 bourses de 25 000 €

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Le GIRCI Grand Ouest a pour rôle de mettre en réseau les acteurs de la recherche en santé sur l'ensemble des 3 régions Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, en s'appuyant sur les 6 Directions à la Recherche Clinique et Innovation (DRCI) qui maillent l'ensemble du territoire interrégional.

Afin de favoriser le développement de la recherche clinique, de promouvoir le développement de la recherche paramédicale et d'encourager l'émergence de nouveaux projets et de nouvelles compétences au sein de HUGO, le GIRCI grand Ouest pérennise son appel à projets annuel en direction des professionnels paramédicaux.

Son objectif est de soutenir les projets de chercheurs de profession paramédicale exerçant dans l'interrégion Grand Ouest.

Il favorise les projets innovants et originaux mettant en synergie plusieurs structures au sein du territoire HUGO.

L'appel à projets est doté de deux bourses de 25 000 euros.

2. DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS

La coordination du GIRCI informe du lancement du présent appel à projets les directions des établissements de l'interrégion, les ARS, les universités, les conseils des différents ordres professionnels, les coordonnateurs et animateurs des réseaux du GIRCI Grand Ouest.

Tous sont invités à relayer cet appel à projets auprès toute la communauté des soins paramédicaux : les professionnels de santé hospitaliers, les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), les centres de santé (CDS), les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les établissements de santé, les universités, les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ainsi que les collectivités territoriales.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

3.1 Le porteur du projet

- De profession paramédicale (Infirmiers ; masseurs-kinésithérapeutes ; diététiciens ; pédicures-podologues ; ergothérapeutes ; psychomotriciens ; orthophonistes ; orthoptistes ; manipulateurs d'électroradiologie médicale ; techniciens de laboratoire médical ; audioprothésistes ; opticiens-lunettiers ; prothésistes et orthésistes ; ...) ou de profession assimilée à la santé (psychologues, assistants sociaux, ...)
- à tout stade de sa carrière
- Non lauréat de l'AAP RPM antérieurement ou d'un programme de recherche financé par la DGOS (PHRC, PRT, PRME, PREPS, PHRIP).

3.2 Le projet

- La **thématique est libre**
- Le projet doit se dérouler principalement dans l'interrégion
- Le projet peut être monocentrique ou multicentrique
Si le projet est multicentrique, il doit se dérouler principalement dans l'interrégion. Le jury valorisera les projets intégrant des partenariats CH/CHU.
- Le projet doit être promu par un CH, CHU ou CLCC du territoire du GCS HUGO.

4. LE FINANCEMENT

- Financement : **25 000€** maximum
- Un cofinancement complémentaire est possible à hauteur de 50% maximum du montant total du projet (montant maximum du projet global = 50 000€).
- La participation de partenaires étrangers et/ ou privés dans le projet est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement.

Les financements suivants ne sont pas éligibles :

- L'acquisition de matériel(s) ou équipement(s) destiné(s) à la réalisation du projet au-delà de 600 € HT par matériel paramédical
- Les frais de scolarité
- Des frais liés à l'organisation d'une manifestation ou d'une formation

Une ligne budgétaire, inclus dans le montant du financement, équivalent à 10% du montant des dépenses de personnel est allouée aux frais de gestion ou de structure. Ce montant ne peut pas être révisé. Ces frais de gestion ont vocation à couvrir une partie des coûts de gestion administrative des recherches, supportés par les établissements de santé. Cette mesure vise à éviter une redondance entre les financements sur projets de recherche et les financements sur structures.

5. CALENDRIER

Ouverture de la plateforme pour dépôt LOI	6 janvier 2026
Dépôt d'une lettre d'intention	6 février 2026 12h
Dépôt du projet complet par les DRCI	4 mai 2026 12h
Annonce des résultats	juillet 2026

Les projets retenus à chaque étape de l’instruction seront annoncés sur la plateforme des appels à projets du GIRCI Grand Ouest et chaque candidat recevra une réponse par courriel avec copie à sa DRCI.

6. SELECTION DES PROJETS

6.1 Procédure de sélection

La sélection des projets se fera en deux étapes :

1 - Etape de pré-sélection :

Les lettres d’intention seront expertisées par la commission d’évaluation scientifique du GIRCI GO pour une étape de présélection.

2 – Etape de sélection :

Les porteurs de projets des dossiers présélectionnés seront invités à établir un dossier complet qui sera soumis à des experts choisis hors HUGO.

Les dossiers classés seront ensuite soumis à la commission d’évaluation scientifique du GIRCI GO pour la délibération finale.

6.2 Critères d’expertise

La sélection des dossiers est fondée sur l’ensemble des critères suivants :

- Le respect des **critères d’éligibilité**.
- La **qualité scientifique du projet** : originalité ; pertinence de la question posée; positionnement national et international ; impact scientifique et médical potentiel.
- La **construction du projet** : clarté des objectifs et de leurs critères d’évaluation ; qualité de la méthodologie ; analyse statistique ; critères d’inclusion et d’exclusion ; compétences et capacité de recrutement des centres participants ; pertinence des technologies utilisées ; organisation du projet et moyens mis en œuvre ; crédibilité de l’échéancier.
- Le **consortium / l’environnement scientifique** : compétences de l’équipe du porteur de projet et des équipes associées; cohérence et complémentarité entre les équipes associées; qualité et faisabilité du plan de travail ; capacité du porteur de projet à gérer le projet ; environnement scientifique et technologique ; collaboration CH/CHU.
- Les **aspects administratifs et éthiques** (le cas échéant) : pertinence de la méthodologie concernant la sécurité ; engagement du promoteur à s’assurer que l’étude se déroule selon les bonnes pratiques cliniques. Identification du promoteur de l’étude clinique, nature de l’étude.
- La **demande budgétaire** : adéquation de la demande financière au projet scientifique; pertinence des frais de fonctionnement demandés.

6.3 Bourses

L’appel à projets propose 2 bourses de 25 000€ chacune.

7. MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION

7.1 Soumission des lettres d'intention

Le porteur du projet, en concertation avec sa DRCI, doit déposer la lettre d'intention et ses annexes sur la plateforme des appels à projets du GIRCI Grand Ouest accessible via le lien suivant <https://phrci.girci-go.org>

Les documents à fournir sont les suivants :

- La lettre d'intention type RPM 2026 du GIRCI GO (en annexe 1 – à compléter en ligne)
- Le tableur du/des centres participants (en annexe 2)
- Le CV du porteur coordonnateur (2 pages maximum) (format libre - modèle en annexe 3)

Toute lettre d'intention **incomplète ou envoyée hors délai** au GIRCI GO sera jugée non recevable.

Les documents sont accessibles sur demande auprès du GIRCI GO par email : ***contact@girci-go.org*** ou sur le site ***www.girci-go.org***.

Si, après avoir soumis une lettre d'intention, le porteur de projet souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer sa DRCI et le GIRCI par email. Le numéro de la LI concernée devra être précisé en objet ou dans le corps du message.

7.2 Soumission des dossiers complets

Après confirmation de la recevabilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI selon le **calendrier propre à chaque DRCI**.

Les DRCI déposent en ligne les dossiers complets selon le calendrier spécifié au paragraphe 4.

Le dossier complet devra comporter :

- Protocole (format libre incluant les annexes en PDF) (modèle simplifié en annexe 4)
- Lettre d'intention type (annexe 1 déjà fournie lors de la pré-sélection – modification possible)
- Annexe financière (annexe 5)
- Le schéma théorique de déroulement de l'étude (ex : modèle DGOS Excel ou autre format reprenant les étapes clés – soumissions réglementaires / début des inclusions / fin des inclusions / analyse des données / valorisation – publication)
- La Lettre d'engagement des co-financeurs si applicable (modèle de lettre d'engagement de co-financeur en annexe 6) (*si applicable : exemple : DRCI, industrie, etc...*).

Tout dossier **non complet ou envoyé hors délai** au GIRCI GO sera jugé non recevable.

Chaque fichier transmis devra être intitulé ainsi :

Numéro de lettre d'intention attribué _ NOM de l'investigateur principal _protocole (ou _budget ou _cofinancement)

Exemple : RPM24R001_DUPONT_protocole

7.3 Quelques recommandations

- Attention au respect du cadre réglementaire
- Le cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas à déposer ni à annexer au protocole (ces documents ne sont pas évalués par les experts) ;

7.4 Information relative au traitement des données personnelles renseignées dans le dossier de candidature

Dans le cadre de ses missions, le GCS HUGO conduit des appels à projets dans divers domaines. Afin d'effectuer l'évaluation des projets reçus et de constituer une base de données permettant d'assurer le recensement et le suivi des appels à projets financés, le GCS HUGO doit recueillir des données relatives à l'identité et la vie professionnelle du coordonnateur, du représentant légal ou de la personne dûment habilitée de l'organisme bénéficiaire, de la personne chargée du suivi administratif du dossier, du responsable d'équipe et, le cas échéant, du personnel de l'équipe et des personnes désignées par le coordonnateur ne devant pas avoir connaissance du projet, ces dernières pouvant de par leurs liens en tirer un avantage direct ou indirect.

Les personnes dont les données personnelles figurent dans le dossier de candidature doivent être informées par celui qui les a désignées que le GCS HUGO les utilisera selon les modalités ici décrites.

Le GCS HUGO est le responsable du traitement de ces données. Il conservera celles nécessaires à l'évaluation et au suivi des projets. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité de vos données et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour les exercer, veuillez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : contact@chu-hugo.fr.

8. ENGAGEMENT

8.1 Obligations des candidats

Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, les candidats autorisent par avance, pour une durée d'un an à compter de leur candidature et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit,

l'organisateur à diffuser au public le descriptif de leurs projets et citer leurs noms et leurs établissements.

Les candidats renoncent ainsi uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Les candidats et les responsables déclarent avoir pris connaissance des modalités de traitement de leurs données personnelles et de leurs droits tels que décrits précédemment et, le cas échéant, de l'obligation qu'ils ont d'informer les personnes dont ils ont cité le nom dans le dossier de candidature selon lesdites modalités.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation totale du présent guide d'instructions. Il sera accessible pendant toute la durée de l'appel à candidature sur la page internet dédiée.

8.2 Obligations du lauréat ou de la lauréate

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, le lauréat ou la lauréate autorise par avance, pour une durée d'un (1) an à compter de la remise du prix et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à :

- citer leur nom (personnel et/ou de leur entreprise);
- faire état de leurs actions et projets ;
- utiliser et diffuser les vidéos et photographies pouvant être prises lors de présentations du projet et leurs noms ; sous toutes formes et par tous procédés connus et inconnus à ce jour, et sur tous supports actuels ou futurs du GCS HUGO et sans que cette liste soit limitative.

Le lauréat ou la lauréate renonce ainsi uniquement pour les besoins de ce prix à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Le lauréat ou la lauréate pourra être sollicité dans le cadre de la réalisation du bilan annuel d'avancement de l'étude.

Le lauréat ou la lauréate mentionnera le soutien du GCS HUGO/GIRCI à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé « This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest'). »

8.3 Engagement du récipiendaire de la subvention

La subvention est versée à la DRCI de rattachement après signature d'une convention entre le GIRCI Grand Ouest et l'institution concernée précisant l'usage des fonds.

Le récipiendaire et son institution s'engagent à :

- Utiliser le montant de la subvention conformément au budget prévisionnel du projet
- Informer HUGO de toute difficulté dans la réalisation du projet
- Transmettre à HUGO, annuellement, un bilan d'avancement de l'étude (bilan financier de l'utilisation de la subvention et rapport synthétique sur l'avancée du projet) sur demande du GCS HUGO

- Mentionner le soutien du GIRCI GO à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé : « This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest'). »

9. CONTACTS

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site : www.girci-go.org.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre l'équipe du GIRCI GO :

Cerise TARTOUÉ et Jean-Yves ROBERT

Chargés de mission GIRCI GO

cerise.tartoue@chu-angers.fr ou jeanyves.robort@chu-angers.fr

Contacts médicaux

Professeur Bruno GIRAUDEAU

*Président de la Commission d'Evaluation
Scientifique*

bruno.giraudeau@univ-tours.fr

Professeur Corinne LEJUS-BOURDEAU

Coordonnateur médical du GIRCI GO

corinne.lejus@chu-nantes.fr

Groupement Interrégional de la Recherche Clinique et d'Innovation Grand Ouest

CHU d'Angers

4, rue Larrey

49933 ANGERS Cedex

02 41 35 63 55 / 02 41 35 63 43

10. ANNEXES

- Annexe 1 : Lettre d'intention
- Annexe 2 : Modèle de CV
- Annexe 3 : Tableur des co-investigateurs
- Annexe 4 : Modèle de protocole
- Annexe 5 : Annexe budgétaire

- Annexe 6 : Lettre d'engagement cofinanceur
- Annexe 7 : Coûts métiers

11. RESSOURCES

Liste des référents recherche paramédicale du Grand-Ouest

ETABLISSEMENT	PRÉNOM	NOM	EMAIL
Centre de Santé Mentale Angevin	Eymeric	TISON	eymeric.tison@ch-cesame-angers.fr
Centre Hospitalier – Cholet	Anne-Charlotte Benoit	BARON BATY	anne-charlotte.baron@ch-cholet.fr benoit.baty@ch-cholet.fr
Centre Hospitalier – Le Mans	Emmanuelle	LECOMPTE	elecompte@ch-lemans.fr
Centre Hospitalier – Saint Briec	Marie-Pierre	DUBAN	recherche.clinique.Stbriec@armorsante.bzh
Centre Hospitalier – Saumur	Christine	CHAMPION	christine.champion@ch-saumur.fr
Centre Hospitalier bretagne Atlantique – Vannes	Sébastien	BIGOT	sebastien.bigot@ch-bretagne-atlantique.fr
Centre Hospitalier Chartres	Sylvie	APRELON	saprelon@ch-chartres.fr
Centre Hospitalier de Laval	Josselin	DEMAS	Josselin.DEMAS@chlaval.fr
Centre Hospitalier Départemental de Vendée	Anne	FRIMAUDEAU	anne.frimaudeau@ght85.fr

ETABLISSEMENT	PRÉNOM	NOM	EMAIL
Centre Hospitalier Régional – Orléans	Guillaume	FOSSAT	guillaume.fossat@chr-orleans.fr
Centre Hospitalier Régional Universitaire – Tours	Cidalia	MOUSSIER	c.moussier@chu-tours.fr
Centre Hospitalier Saint Malo	Christine	POULAIN	recherche.clinique@ch-stmalo.fr
Centre Hospitalier Universitaire – Brest	Marc	BEAUMONT	mbeaumont@ch-morlaix.fr
Centre Hospitalier Universitaire – Nantes	Thomas	RULLEAU	thomas.rulleau@chu-nantes.fr
Centre Hospitalier Universitaire – Rennes	Marielle	BOISSART	Marielle.BOISSART@chu-rennes.fr
Centre Hospitalier Universitaire – Angers	Axelle	CHAVANON	axelle.chavanon@chu-angers.fr
Institut de cancérologie de l’Ouest	Judith	GAUTRET	Judith.Gautret@ico.unicancer.fr